

**Habitat 6130****Pelouses calaminaires****Description de l'habitat**

Les pelouses calaminaires sont des formations végétales ouvertes (le substrat est fréquemment visible) qui colonisent des sols riches en métaux lourds (essentiellement le zinc mais aussi le plomb). Elles tirent leur nom de la commune de La Calamine (Kelmis) où furent extraits différents minerais riches en zinc et plomb.

Cet habitat est naturellement présent sur les affleurements rocheux contenant une forte proportion de minerai zincifère. Il y a pratiquement disparu à la suite de l'exploitation des gisements. Aussi se trouve-t-il le plus fréquemment sur les déchets d'exploitation (haldes), éventuellement en bordure de cours d'eau, sur les bancs de gravier. Enfin, il se rencontre également sur des sols intoxiqués par les retombées des fumées d'usines ayant traité les minerais.

**Espèces végétales typiques**

Les plantes des pelouses calaminaires sont adaptées à survivre sur des sols intoxiqués par des métaux lourds et ne se rencontrent en nature que sur ces substrats particuliers. Ces espèces, sous-espèces ou variétés sont qualifiées de métalophytes. C'est le cas de la pensée calaminaire, du gazon d'Olympe calaminaire, du tabouret calaminaire, de l'alsine calaminaire, du silène calaminaire, de la fétuque de Westphalie. Elles sont pratiquement les seules présentes sur les sols les plus riches en métaux lourds. La cochléaire des Pyrénées se cantonne au bord des cours d'eau et des marais aux eaux riches en sels minéraux. Différentes espèces de lichens et de bryophytes sont également capables de coloniser ces substrats hautement toxiques pour la plupart des autres espèces. Lorsque la teneur en métaux lourds est moindre, le tapis végétal peut se fermer et prendre l'aspect de pelouses rases, de prairies à fromental ou à agrostis commun, de landes à bruyère commune.

En dehors des stations où la contamination du sol est superficielle (retombées de fumées), ces pelouses sont très stables.

**Répartition et statut**

En Wallonie, les pelouses calaminaires sont limitées à une zone comprise entre Liège et la frontière allemande (Pays de Herve, extrême nord de l'Ardenne condruzienne et fenêtre de Theux).



© P. Hauteclair

**Intérêt écologique**

Les pelouses calaminaires abritent plusieurs espèces, sous-espèces ou variétés de plantes à distribution très limitée en Europe (espèces endémiques). Ces pelouses sont en outre l'habitat de prédilection d'organismes thermophiles (criquets, reptiles) et abritent les principales populations d'un papillon menacé (le petit nacré) dont les chenilles se nourrissent sur la pensée calaminaire. L'alouette lulu, une espèce d'intérêt communautaire, fréquente les pelouses à végétation assez rase et il n'est pas rare d'y observer des chauve-souris chassant les insectes attirés par les nombreuses floraisons.

**Menaces**

Les pelouses calaminaires sont menacées par la réhabilitation des friches industrielles, l'urbanisation, la construction d'infrastructures. Localement, elles peuvent souffrir de la fréquentation du public (piétinement) ou d'activités de loisirs (moto verte). En zone urbaine ou péri-urbaine, ces pelouses sont envahies par des espèces exotiques introduites. Lorsque la teneur en métaux lourds dans le sol diminue par percolation ou lessivage, les pelouses peuvent s'enfricher et, à la longue, se boisser, ce qui les fait disparaître. Selon les dernières estimations, il en subsisterait moins de 70 hectares disséminés dans une matrice urbaine, péri-urbaine ou rurale.

**Objectifs de gestion**

L'objectif de la gestion est de conserver les pelouses qui subsistent en assurant les conditions propices à leur maintien ou à leur développement.

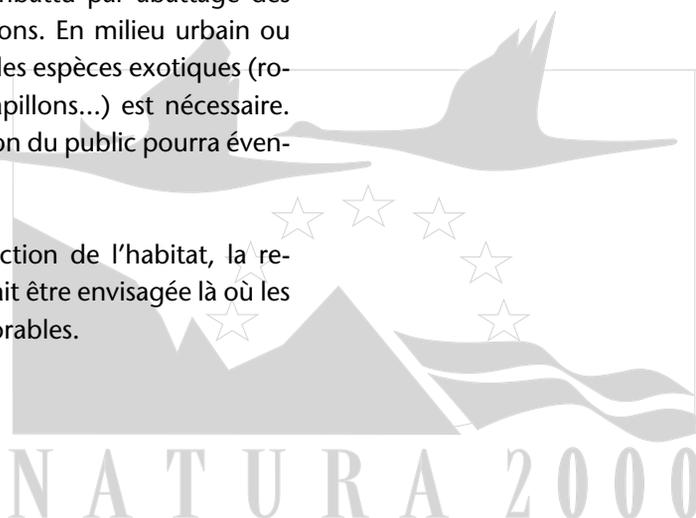


Gazon d'Olympe.

### Mesures

Toutes les pelouses calaminaires qui subsistent doivent être protégées. Leur gestion, quand elle est nécessaire, peut se limiter à un étrépage superficiel du sol permettant de ramener à la surface un substrat adéquat. Le boisement sera limité ou combattu par abattage des arbres ou recépage des buissons. En milieu urbain ou péri-urbain, une surveillance des espèces exotiques (robinier faux-acacia, arbre à papillons...) est nécessaire. La limitation de la fréquentation du public pourra éventuellement être envisagée.

Etant donné l'extrême raréfaction de l'habitat, la reconstitution de pelouses devrait être envisagée là où les conditions de milieu sont favorables.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : [NATURA2000.WALLONIE.BE](http://NATURA2000.WALLONIE.BE)



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

